



Para

Michna 9 - Chapitre 5

שְׁתֵּי אֲבָנִים שֶׁהִקִּיפֵן זֶה לְזֶה וְעָשָׂאן שִׁקְתָּ, וְכֵן שְׁתֵּי עֲרֵבוֹת, וְכֵן
הַשִּׁקְתָּ שְׁנַחֲלָקָה, הַמַּיִם שֶׁבִּיְנֵיהֶם אֵינָן מְקֻדָּשִׁין. עָשָׂאן בְּסִיד אוֹ
בְּגַפְסִים וְהֵן יְכוּלוֹת לְהִנָּטֵל כְּאַחַת, הַמַּיִם שֶׁבִּיְנֵיהֶם מְקֻדָּשִׁין:

Si l'on assemble deux pierres pour en faire une sorte de bassin, ou deux récipients similaires, ou encore si un bassin a été fendu en deux, l'eau se trouvant dans la fente n'est pas consacrée. Mais si l'on a réuni les parties avec de la chaux ou du plâtre, au point qu'elles puissent être soulevées comme un seul ensemble, alors l'eau entre elle est consacrée.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions